



**COMMUNE
DE SALVAGNAC**

81630 SALVAGNAC

Tél. 05.63.33.50.18

Fax. 05.63.33.57.73

Courriel: mairie.salvagnac@wanadoo.fr

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 20 mars 2019

L'an deux mille dix-neuf, mercredi vingt mars à 20h30 les membres du Conseil Municipal de la commune de SALVAGNAC proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations du 23 mars 2014 se sont réunis dans la salle du Conseil Municipal de la mairie sur convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Maire conformément aux articles. L121-10 et L 122.5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient présents : M. MIRAMOND Bernard, M. LECOMTE Olivier Mme LAGARRIGUE Christel, M. BALARAN Roland, Mme BRUNWASSER Mireille, Mme ADDED Régine, Mme HUAN-JAUSSAUD Marie, Mme PRADIER Antoinette, M. RAYMOND Yves, M. VILLARET Bernard.

Absente : Mme GERMAT Candy,

Ont donné procuration : M. GERAUD Yves à M. BALARAN Roland, Mme MASSAT Frédérique à Mme BRUNWASSER Mireille, M. SEGUIGNES Yannick à M. MIRAMOND Bernard, M. Bernard BOULZE à M. RAYMOND Yves.

Secrétaires de séance : M. VILLARET Bernard, Mme TORENTE Christelle.

PRELABLE

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 24 janvier 2019

Approuvé à l'unanimité avec une remarque :

Mme Pradier précise que le frottement au sol de la porte de l'église n'est pas dû à un gonflement par l'humidité mais provient d'une autre cause qu'il faudra examiner.

DELIBERATIONS

A) EXAMEN DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2018

Comme chaque début d'année, le Conseil Municipal examine en détail les comptes administratifs de l'année écoulée à partir des documents élaborés par la Trésorerie Générale (tableau de recettes et dépenses en fonctionnement et investissement, graphiques explicatifs) et récapitulatif détaillé de la dette communale.

Mme Brunwasser procède à la présentation de ces documents. Les précisions et les réponses aux questions des conseillers sont données au fur et à mesure par le maire avec le concours de la secrétaire Mme Torente.

1)- Budget communal :

Recettes nettes :	1 481 273,73 €
Dépenses nettes :	1 224 021,60 €
Résultats de l'exercice :	257 252,13 € en excédent

Le transfert de compétences à la Communauté d'Agglomération (en particulier Ecole) se traduit par une baisse des dépenses de fonctionnement et d'investissement équilibrée par une part forfaitaire de 213 000€ versée à l'agglomération en compensation.

Par ailleurs les dotations de l'Etat (DGF) ou les dotations par péréquation sont favorables à notre commune du fait des faibles revenus moyens par ménage.

Les bases d'imposition locale de Salvagnac sont plus faibles que dans d'autres communes voisines (surtout grâce aux vignobles), ce qui justifie le niveau plus élevé des coefficients d'imposition.

Cet exercice 2018 est caractérisé par la réduction de la dette générale, la renégociation des emprunts et donc la baisse significative des charges financières avec une capacité d'autofinancement nette dégagée de 134 913€. A noter que la plus grande part des emprunts correspond à des investissements qui ont favorisé le maintien d'activités commerciales ou locatives et leur charge est compensée par les loyers.

2)- Budget assainissement :

Il s'agit d'un budget autonome qui doit vivre hors apport du budget communal, les dépenses doivent être équilibrées par les recettes.

Recettes :	67 569,92 €
Dépenses :	154 411,22 €
Résultat de l'exercice :	86 840,30 € en déficit correspondant à des remises en état du réseau et qui sera financé par les réserves des exercices précédents.

3)- Budget CCAS :

C'est un budget autonome qui sera examiné lors de la prochaine réunion du Comité Communal d'Action Sociale.

B] APPROBATION DES COMPTES

M. le Maire quitte la salle de réunion pour permettre la discussion des comptes qu'il a gérés et le vote sous la direction de M. Yves Raymond, doyen de l'assemblée.

Les budgets – communal et assainissement – sont approuvés à l'unanimité.

M. le Maire revient en réunion.

C] –AFFECTATION DES RESULTATS :

Les comptes sont cumulativement positifs.

- Report de l'année antérieure :	
-Déficit reporté section investissement	110 239,93 €
-Excédent reporté section fonctionnement :	208 055,09 €
- Solde d'exécution 2018 :	
-Déficit reporté section investissement	83 841,62 €
-Excédent reporté section fonctionnement :	341 093,75 €
- Reste à réaliser en section d'investissement :	

-Dépenses : 301 290,68 €
-Recettes : 92 611,00 €

- Besoin net d'investissement :
Le besoin net d'investissement peut être estimé à : 402 761,24 €
- Excédent de fonctionnement capitalisé : 402 761,24 €

Excédent de résultat de fonctionnement reporté : 146 387,60 €
Ce report en section d'investissement pour 2019 est voté à l'unanimité

DJ)- ORIENTATIONS BUDGETAIRES :

1)- Financement :

Le budget primitif doit être établi avant le 15 avril.

Les recettes proviennent de la fiscalité locale, des dotations générales de fonctionnement (DGF), de dotations de péréquation (rééquilibrage entre communes riches et pauvres), de participations et subventions et éventuellement d'emprunt.

Les taxes locales sont calculées en appliquant un taux communal sur des bases d'Habitation, de Foncier Non Bâti, de Foncier Bâti. Les taxes sur les entreprises sont affectées aux collectivités hors commune.

L'assiette générale d'imposition locale (base) est réévaluée par le service des impôts et elle augmentera de près de 3% pour Salvagnac cette année.

2)- Plusieurs projets en 2019 :

- * espace culturel :

Après la couverture et les menuiseries extérieures refaites en 2018, il faut réaménager tout l'intérieur. Un comité comprenant des élus et des représentants d'associations utilisant régulièrement cet espace, élabore en lien avec un architecte, le plan des locaux en fonction des besoins énoncés. Les travaux devraient commencer en septembre pour une durée de 6 mois environ. Les activités seront transférées dans les autres lieux disponibles sur la commune.

- * café culturel « au bord du monde » :

Après l'achat de l'ancien bar et du bâtiment adjacent, les travaux d'aménagement sont lancés pour permettre une ouverture avant l'été. L'équipement intérieur reste à la charge du locataire. Seuls les deux niveaux sur les Allées Jean Jaurès du bar et une pièce à l'arrière dans le bâtiment adjacent (cuisine) sont loués.

Les deux niveaux inférieurs du bar et le reste du bâtiment adjacent sont disponibles pour une autre utilisation soit par les Allées J Jaurès soit par la rue Gérard Roques
Ces achats ont pour but de revitaliser le centre bourg sur les Allées.

- * Aménagement du centre bourg :

La commune est éligible à des financements et subventions pour réaménager le centre bourg : sol de la Halle de la Mairie, place Jean Jaurès (sol), devant du Château, place de la Victoire, escaliers vers l'Eglise, espaces verts, jardin du Couvent (jeux et finitions), création d'un « City Park » pour les jeunes et terrain tennis près de la salle Omnisport avec extension pour matériel, etc. Les besoins sont multiples.

- * achat de matériel technique :

Achat d'un camion multibenne, un motoculteur, un bruleur désherbeur...

- * nouveau cimetière

Clôture et portail, enherbement.

- * Salle Caraven Cachin :

Peinture mur, réfection plafond.

- * Vestiaire foot :

Refaire toiture et réfection générale intérieure

- * lagunage eaux usées aux Sourigous :

La vidange, le curage et l'épandage sont prévus cette année sur le budget assainissement.

- * Toile Deze :

Les travaux de réfection sont prévus très prochainement.

DELIBERATIONS

1)- VENTE CHEMINS COMMUNAUX :

Un nouvel arrivant a demandé le rachat de deux chemins de servitude traversant son terrain et un détournement d'un chemin rural qui traverse la ferme qu'il vient d'acquérir. Pour l'achat des chemins qui n'ont, semble-t-il plus d'usage de servitude, une enquête publique est nécessaire. Pour le détournement du chemin autour de la ferme, tous les frais seraient à la charge du demandeur.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à procéder à ces opérations.

2)- INGENIERIE TERRITORIALE :

Il s'agit du renouvellement d'un partenariat avec le Département qui permet des participations culturelles, les archives, les musées, la voirie (subventions), contrôles d'assainissement...

Cette convention est gratuite.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité sa signature.

3)- REVISION DES LOYERS MUNICIPAUX :

La révision des loyers se faisait à date anniversaire d'entrée dans les lieux suivant la formule contractuelle.

Le Trésorier Général demande qu'elle soit dorénavant appliquée au 1^{er} janvier pour tous les locataires de la commune.

Le Conseil ne s'y oppose pas.

4) -ACHAT MATERIEL EN COMMUN :

La commune de Puycelsi a proposé l'achat de matériel en commun : chapiteau, podium, barrières, gradins. Cet achat en commun permet de bénéficier de subventions de l'Europe (Leader) et de la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

5) -EVOLUTION DES PERIMETRES DES MONUMENTS HISTORIQUES :

Une proposition est faite par l'Architecte des bâtiments de France pour réduire le périmètre classé (500 m) autour du château. Ce nouveau périmètre devrait entrer en vigueur après l'approbation du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal. (P.L.U.i.)

TOUR DE TABLE

*Olivier Lecomte : un concours de majorettes aura lieu le 19 mai avec la fanfare des pompiers soit à l'école soit à la salle Omnisports.

Le club cycliste de St Sulpice a demandé l'autorisation d'organiser une course contre la montre à Salvagnac le 02 juin. Le trajet sera balisé. Des conseillers insistent pour que les barrages routiers permettent aux automobilistes de prendre un détour sans avoir à faire des manœuvres compliquées, et que les déviations soient bien définies.

*Roland Balaran : un employé a été embauché avec mission particulière (mais non exhaustive) pour les espaces verts et fleuris.

Le marquage au sol des parkings est presque terminé, les Allées Jean Jaurès sont en épis. Le chemin de Miech a été refait

Il a noté un certain nombre d'incivilités en particulier dépôt de poubelle sauvage.

Il rappelle qu'on ne doit pas désherber les talus des voiries et routes publiques, et surtout pas avec désherbant chimique !

*Mireille Brunwasser : rappelle que pendant les travaux à l'Espace Culturel, les activités seront déplacées dans d'autres lieux municipaux ou de l'Agglo. Les associations sont invitées à participer aux réunions du comité pour exprimer leur besoins (convocations par courriel de chaque association concernée).

Elle énonce les divers spectacles et manifestations qui se dérouleront d'ici l'automne et qui seront reportés sur l'Echo du Tescou.

*Régine Added : demande une réunion de la Commission Associations pour évaluer les demandes de subvention.

*Bernard Villaret : indique que l'association CITRUS a prévu un chantier avec des jeunes internationaux avec la Maison de Retraite. Elle a déjà effectué quatre chantiers sur Salvagnac et a sollicité une participation de la mairie ainsi qu'un espace d'hébergement. Ce chantier se déroulera du 04 au 25 juillet 2019.

*Christel Lagarrigue : tient à souligner le travail particulièrement efficace de Mme Brunwasser pour la recherche d'économie dans les dépenses de la commune et en particulier en ce qui concerne la renégociation des emprunts.

M. le Maire lève la séance à 23h30.